

Crise économique et ajustement structurel (1982-1988)

DEPUIS 1980, l'économie du Niger subit les conséquences de la baisse de la demande mondiale d'uranium. Le prix du minerai, après avoir enregistré une chute de 20 % en 1982, s'est relevé pour se stabiliser à un niveau supérieur à celui de 1980, mais la production décroît continuellement : elle est tombée de 4 129 tonnes en 1980 à 2 950 tonnes en 1987, soit une baisse de 28,5 % en 7 ans. Mais les conséquences de cette détérioration (exogène et vraisemblablement durable) du marché de l'uranium sur l'économie du Niger ont été amplifiées par les résultats médiocres (1982) puis franchement catastrophiques (1984) d'une agriculture marquée par une incapacité structurelle à résister au moindre déficit pluviométrique. Dès lors, s'il est clair que la récession est imputable à deux chocs, ceux-ci ne sont pas de nature identique : la crise de l'uranium est exogène, mais les mauvaises performances de l'agriculture sont structurelles. C'est bien cette différence de nature entre les deux types de chocs que souligne I. Diagne (1) lorsqu'il écrit que « *le retournement de conjoncture au niveau de l'activité des mines aggravé par l'apparition de la sécheresse a cassé la dynamique de la croissance (nigérienne) à partir de 1981* ». Il faut, pour être complet, citer parmi les facteurs aggravant la crise de l'uranium les conséquences de la fermeture par le Nigeria de ses frontières terrestres de 1983 à 1985.

(1) I. Diagne, *Le Niger : une économie sous ajustement*, ministère du Plan de la République du Niger, juin 1988.

L'ajustement, pourquoi ?

Les déficits des finances publiques

Entre 1976 et 1980, la situation des finances publiques nigériennes se dégrade considérablement, entraînant l'apparition d'un déficit qui s'amplifie continuellement jusqu'en 1981. C'est le résultat d'une évolution contrastée des recettes et des dépenses publiques. Les recettes totales de l'État sont passées de 30,5 milliards en 1976 à 77,5 milliards en 1980. En pourcentage du PIB, les recettes budgétaires sont passées de 11,9 % à 14,4 % tandis que la pression fiscale proprement dite (recette fiscale PIB) progressait de 10,7 à 12,9 % (2). Cette évolution favorable des recettes aurait toutefois caché un relâchement de l'effort fiscal, caractérisé notamment par une régression de la fiscalité directe (3) et donc de la justice fiscale. Elle illustre néanmoins l'extrême sensibilité des recettes budgétaires de l'État à la conjoncture minière, puisque cette croissance relativement rapide des recettes correspond précisément aux années fastes du boom de l'uranium.

Entre 1976 et 1980, les dépenses publiques ont connu une augmentation beaucoup plus forte que celles des recettes (et des dons), puisqu'elles augmentent de 185 % (contre 154 % pour les recettes). Cette croissance plus rapide des dépenses entraîne l'apparition d'un déficit public qui atteint 25,2 milliards de francs en 1980 soit 4,7 % du PIB, contre seulement 1,82 % en 1977 (et une moyenne de 2 % entre 1976 et 1979). En 1981, le déficit représente 10 % du PIB. C'est le premier symptôme de la crise, et la première raison de la politique d'ajustement.

Le poids de la dette extérieure

L'année 1982, « année cruciale », selon l'expression de J. Mathonnat (4), est marquée par « deux ruptures » liées à l'endettement extérieur du Niger :

- Pour la première fois, les recettes d'exportation baissent en valeur, en raison de la situation sur le marché de l'uranium ;
- les transferts nets au titre de la dette publique s'effondrent sous le poids du service de la dette, au point de devenir presque nuls, ce qui signifie que les nouveaux engagements couvrent à peine les remboursements. Cette année-là, le Niger s'est pratiquement endetté pour payer ses dettes.

(2) J. Baldet, J.-P. Corney, *Propositions pour élargir l'assiette fiscale du Niger*, FMI Département des Finances publiques, mars 1987.

(3) G. Chambas, « Finances publiques et ajustement : le cas du Niger » in *Rapport*

Guillaumont, CERDI, Université de Clermont-Ferrand, novembre 1988.

(4) Voir J. Mathonnat, « Endettement extérieur et ajustement au Niger » in *Rapport Guillaumont*, *op. cit.*

Ces deux événements ont pour conséquence de faire passer le ratio du service de la dette aux exportations de 12 % en 1981 à 26 % en 1982 ; les transferts nets et les dons ne représentent plus alors que 7 % du PNB contre 17 % en 1981.

Les conséquences sur les opérations financières de l'État sont catastrophiques. Entre 1980 et 1982, le volume du service de la dette dans les opérations financières est multiplié par trois (de 2,8 à 9 milliards de f. CFA), de sorte qu'en 1982 le service de la dette absorbait 15 % des recettes budgétaires totales (contre 4 % en 1980 et 6 % en 1981). L'augmentation du service de la dette, venant s'ajouter à une diminution des apports bruts de ressources extérieures (de 35 milliards en 1981 à 13 milliards en 1982), fait passer la part des transferts nets dans les recettes budgétaires de l'État de 50 % en 1981 à 21 % en 1982. Ces transferts nets ne financent plus en 1982 que 10 % des dépenses totales de l'État (contre 24 % en 1981). Ce « choc des transferts nets », dans la mesure même où il provoque une formation d'arriérés de paiements extérieurs, constitue une des raisons de la politique d'ajustement, puisque celle-ci conditionne les rééchelonnements de la dette.

Le déficit de la balance des paiements

L'évolution de la balance des paiements du Niger a été marquée, durant les années 1970, par l'évolution du marché mondial de l'uranium et les conditions climatiques dont on sait qu'elles gouvernent les résultats du secteur rural. La balance des paiements courants se dégrade dès 1976 et enregistre même un déficit record en 1978, malgré une forte amélioration des termes de l'échange due pour l'essentiel au quintuplement du prix de l'uranium entre 1974 et 1979. En 1980 et 1982, le déficit perdure et s'amplifie même légèrement, pour atteindre près de 12 % du PIB en 1982. Un tel niveau de déficit, supportable lorsqu'il est dû à des importations, est symptomatique d'une crise grave des paiements extérieurs lorsqu'il est dû, comme c'est le cas au Niger cette fois-ci, à la détérioration des termes de l'échange (stagnation du prix de l'uranium, second choc pétrolier) et aux paiements d'intérêts de la dette. C'est la troisième et sans doute la plus décisive des raisons de la politique d'ajustement au Niger.

La politique d'ajustement (1982-1989)

C'est par un ensemble de mesures dites de stabilisation, visant à réduire à court terme les déficits financiers intérieurs (budget

de l'État) et extérieurs (balance des paiements), que le Niger a commencé la politique d'ajustement de son économie. A la différence de beaucoup de pays, cette politique fut d'abord spontanée (1982) et ne reçut l'appui du FMI qu'en 1983 (premier accord de confirmation). La stabilisation sera relayée en 1985 par un programme d'ajustement structurel élaboré avec l'appui de la Banque mondiale.

La politique de stabilisation (1982-1984)

Les mesures de stabilisation consistent en des réformes macroéconomiques visant à réduire la demande intérieure. Les mesures fiscales (augmentation du taux, de l'assiette ou du rendement des impôts et taxes), la réduction des dépenses publiques, une politique monétaire restrictive se traduisant par une limitation du crédit intérieur concourent directement à une contraction de la demande intérieure et, partant, à une résorption des déséquilibres internes et externes. La politique de stabilisation adoptée au Niger pour résorber ces deux déficits comporte un ensemble de mesures que l'on peut regrouper en trois catégories :

— une gestion parcimonieuse des finances publiques

Une maîtrise des dépenses publiques a été obtenue par une réduction franche de certaines dépenses d'investissement. Ainsi, les dépenses budgétaires sont passées de 139,2 milliards en 1981 à 101,2 milliards en 1984, soit une diminution de 27,3 % en quatre ans. On se rappelle que ces dépenses budgétaires ont augmenté de 185 % entre 1976 et 1980. C'est dire que le Niger a réussi à contenir en quatre ans un accroissement des dépenses publiques et même à renverser la tendance.

En revanche, les efforts de l'État en vue d'accroître les recettes fiscales (réduction des exonérations, renforcement des moyens des services fiscaux, révision de la fiscalité douanière...) n'ont pas connu le succès escompté, malgré le caractère très peu ambitieux des objectifs poursuivis qui correspondaient tout juste au maintien en valeur courante des recettes (5). Ainsi, entre 1981 et 1984 les recettes totales de l'État ont baissé de 6,8 %. Les recettes fiscales ont connu la même évolution avec, cependant, une modification de leur composition au profit des impôts indirects. Et pourtant, la pression fiscale réelle pesant sur les salaires se serait accrue depuis 1981 (6).

— une politique monétaire restrictive

La politique monétaire d'accompagnement des mesures de sta-

(5) G. Chambas, *op. cit.*

(6) *Ibid.*

bilisation mise en œuvre au Niger ne diffère en rien de celles de l'ensemble des pays africains confrontés à une baisse de prix des matières premières et menant une politique d'assainissement financier sans manipulation de taux de change. Elle n'en a pas moins contribué au succès de la politique de stabilisation grâce à un encadrement direct du crédit (prévu par les accords de confirmation avec le FMI) qui, s'ajoutant aux limitations habituelles du refinancement par la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest), a réduit le crédit intérieur (en francs constants 1980) de 86 milliards en 1981 à 75,1 milliards en 1984 (7).

— *une croissance amortie de la dette extérieure*

La dette extérieure du Niger, dont on a vu que l'encours a enregistré une croissance vertigineuse jusqu'en 1982, a continué à augmenter mais à un taux décroissant. La chute des investissements liée à la politique de stabilisation a permis de ralentir le rythme d'accumulation de la dette extérieure dont le taux de croissance qui était de 93,3 % en 1981 est tombée à 34,8 % en 1983 puis à 4,6 % en 1987. Le ratio en cours de la dette/PIB qui atteint un maximum de 51,4 % en 1984 est toujours à 50,8 % en 1987 (après être tombé à 46,3 % en 1984).

En ce qui concerne le ratio du service de la dette aux recettes d'exportation, son évolution montre que les différents rééchélonnements (6 depuis le premier passage au Club de Paris en 1983) ont permis d'alléger sensiblement mais temporairement le poids du service. Il est clair cependant que, quelles que soient les hypothèses retenues, le service de la dette atteindra dans les prochaines années des niveaux sans précédent.

Au total, il apparaît que, malgré la sécheresse de 1984, le programme d'assainissement financier du Niger a été couronné de succès. En effet, le déficit budgétaire a été ramené en 1984 à 4,5 % du PIB et le déficit de la balance des paiements courants ne représente que 1,7 % du PIB. Il faut souligner, toutefois, que ce résultat, incontestablement positif sur le plan financier, n'a été obtenu qu'au prix d'une baisse importante des investissements, d'un ralentissement de la croissance des dépenses de fonctionnement et d'une baisse des importations. Il faut tenir compte, également, de ses coûts sociaux.

Le Programme d'ajustement structurel

Les réformes contenues dans le Programme d'ajustement structurel, appuyé par la Banque mondiale, qu'elles soient d'ordre

(7) P.S. Guillaumont, « La politique d'ajustement au Niger 1982-1987 », in *Rapport Guillaumont, op. cit.*

macroéconomique ou sectoriel, visent toutes à accélérer la croissance de l'économie nigérienne tout en maintenant les déséquilibres extérieurs et budgétaires à des niveaux raisonnables. Ces mesures ont été conçues pour résoudre un certain nombre de problèmes structurels qui seraient directement à l'origine des déséquilibres (budgétaires et extérieurs) et qui entravent le plus la croissance de l'économie. Ces problèmes structurels seraient au nombre de cinq (8) : l'inefficacité de la gestion des ressources publiques ;

- un secteur parapublic vaste et inefficace ;
- un secteur privé moderne limité dans son développement ;
- une base de ressources faibles, une croissance démographique rapide dans une économie enclavée, dont l'agriculture, tributaire des aléas climatiques, reste le principal secteur ;
- une faible valorisation des ressources humaines.

Nous ne discuterons ici ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ce diagnostic qui, pour l'essentiel, fait l'unanimité. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il fonde la cohérence interne de l'ensemble du PAS et que les réformes introduites par ce programme ne sont pertinentes, sans être nécessairement les plus efficaces, que pour répondre aux problèmes posés par ce diagnostic. De plus, les différentes mesures adoptées ne sont pas pures de tout effet pervers.

— *les réformes macroéconomiques*

Trois séries de réformes relèvent directement de ce niveau : l'élaboration et l'exécution de la politique budgétaire de l'État ; la politique des prix et de commercialisation ; la politique d'incitation et de protection.

Dans le double souci de réduire le poids du secteur public et d'accroître l'efficacité de la gestion des ressources publiques, le PAS introduit une réforme complète des objectifs mais aussi des procédures de la politique budgétaire du gouvernement. Ces réformes portent sur le choix et les moyens de financement des investissements, mais concernent également des dépenses courantes.

Le PAS prescrit d'orienter en priorité les investissements publics dans trois directions :

- un regain d'importance des investissements dans les secteurs directement productifs ; une programmation de la valorisation des ressources humaines, une remise en état des infrastructures existantes.

Lorsque l'on examine la répartition des investissements publics entre grands secteurs de 1985 à 1988, il apparaît que les priorités définies par le PAS ont été respectées pour les secteurs direc-

(8) G. Ancey, M. Griffon, L. Mogenet, *Niger, Bilan-diagnostic, Phase 1*, SEDES, septembre 1987.

tement productifs dont la part dans les investissements publics est passée de 38 % en 1985 à 46 % en 1987 (pour retomber à 42 % en 1988) et pour les infrastructures qui ont bénéficié d'une dotation supérieure à 25 % sur toute la période. La situation est moins nette en ce qui concerne les ressources humaines. Les taux de réalisation des prévisions d'investissement continuellement décroissants en ce qui concerne les secteurs directement productifs, conduisent non seulement à nuancer le respect des priorités du PAS mais aussi à poser la question de l'efficacité des nouvelles procédures de planification et de la capacité de l'administration nigérienne à initier un nombre conséquent de projets, en particulier de projets éligibles aux financements extérieurs, pour concrétiser le programme d'investissement de l'État.

Jusqu'en 1984, début de l'application effective des réformes, les prix et la commercialisation étaient dominés par COPRO-NIGER (société commerciale de l'État) en ce qui concerne la distribution des produits de grande consommation importés et par l'OPVN (commercialisation des céréales) et la SONARA (commercialisation de l'arachide et surtout exportation du niébé) en ce qui concerne la commercialisation des produits agricoles (9). La COPRO avait pour rôle de stabiliser le prix de certains biens de consommation importés. Elle détenait le monopole pour l'importation de ces biens qui étaient vendus à des prix fixés administrativement dans ses propres points de vente. Dans le cadre de la politique d'ajustement, et dès 1984, le gouvernement a pris des mesures en vue de réduire les contrôles officiels des prix et d'accroître la souplesse du système de prix. Les réformes introduites progressivement à partir de cette date visaient à augmenter l'efficacité de l'allocation des ressources en laissant les forces du marché participer davantage à la détermination des prix. Ainsi, dès octobre 1985, tous les monopoles et quasi-monopoles ont été supprimés. La COPRO intervient désormais en concurrence avec les opérateurs privés. En décembre 1985, le nombre de biens et services dont le prix est soumis à homologation a été ramené de 27 à 7 puis à 5, pour ne concerner que les produits de première nécessité.

Si l'on examine l'évolution des prix de certains produits importés de grande consommation depuis la libération, on constate leur diminution dans le cas des biens de consommation traditionnels. Cependant, « *il est très hasardeux d'imputer la baisse des prix constatée au Niger aux seuls effets des mesures de libéralisation* » (10).

(9) Voir J.-P. Azam, « Les difficultés d'ajustement au Niger — Le Rôle de la Naïra (1980-1987) » in *Rapport Guillaumont, op. cit.*

(10) C. Bonjean, C. Dejou, Ajustement structurel et secteur agricole au Niger, in *Rapport Guillaumont, op. cit.*

En effet, autant la tendance à la baisse des prix est nette, comme l'atteste l'évolution descendante de l'indice des prix à la consommation africaine, entre 1986 et 1988, autant la raison de cette baisse est ambiguë car le marché nigérien est très dépendant de la situation macroéconomique existant au Nigeria.

En ce qui concerne enfin la politique d'incitation et de protection, on sait que celle-ci est limitée par le fait que le Niger ne peut pas modifier seul le taux de change de sa monnaie. L'amélioration de la compétitivité de la production ne pouvant dès lors être obtenue par une modification brutale des prix relatifs au moyen d'une dévaluation, c'est à travers la réforme de la fiscalité du commerce extérieur que le PAS a cherché à contenir les importations et à promouvoir les exportations. C'est ainsi que, dès 1982-1983, certaines mesures ont été prises sous l'inspiration du FMI, visant à accroître la fiscalité indirecte sur le commerce extérieur (11). Le Niger, « petit pays » sur le marché mondial de l'uranium, ne peut augmenter sa part de marché par une modification de sa fiscalité. C'est donc une plus grande compétitivité des exportations agricoles qui était visée par la libéralisation de l'exportation du niébé et la suppression des taxes sur l'exportation du bétail. Ces mesures semblent avoir entraîné une augmentation des exportations officiellement enregistrées de niébé et de bétail. Mais il semble qu'il y ait une réduction des exportations informelles. C'est donc qu'il s'agit davantage d'une « formalisation » des exportations que d'une augmentation de leur volume.

— *les programmes d'ajustement sectoriel*

Alors que les réformes macroéconomiques visent à favoriser la croissance tout en créant un environnement libéral, les programmes sectoriels s'attachent à accroître l'efficacité d'un secteur déterminé en supprimant les distorsions qui lui sont propres.

Un premier grand axe d'intervention, dans ce domaine est constitué par le PASEP (Programme d'ajustement du secteur des entreprises publiques), lancé en 1985. Il a tout d'abord compris des réformes dans la politique de prix et de commercialisation, en vue de supprimer certains privilèges dont bénéficiaient les entreprises publiques et qui décourageaient l'initiative privée. On a également préparé la voie à une amélioration de la compétitivité des entreprises restées dans le secteur public. Des réformes institutionnelles et juridiques ont d'autre part, été mises en œuvre en 1986 (12).

(11) Voir sur ces aspects P.S. Guillaumont, *Les implications de l'appartenance à l'Union Monétaire Ouest-Africaine pour la politique d'ajustement*. Séminaire sur la gestion de l'Économie nationale, nov.-déc. 1988, Dakar.

(12) Voir K. Liman Tinguiri, *Ajustement structurel et réformes institutionnelles. Le cas du Niger*, Niamey, Bureau du PNUD, janvier 1989, 42 pages.

Elles visaient, en premier lieu, à proportionner la taille et la composition du secteur public aux nécessités du service public. C'est ainsi que, sur la base d'une étude détaillée de 54 entreprises, le gouvernement a décidé de n'en conserver que 25, et d'en intégrer 4 dans l'administration publique, de privatiser partiellement ou intégralement 22 entreprises et de liquider parmi ces dernières celles dont la cession serait impossible. A ce jour, 13 entreprises ont été partiellement ou intégralement privatisées ; 2 ont été intégrées dans l'administration publique et une a été liquidée. Par ailleurs, des programmes d'assainissement ont été mis en œuvre dans 7 grandes entreprises publiques : BDRN, SONICHAR, NIGELEC, OPT, OFEDES, RINI et ONAHA (13).

Or, les coûts sociaux du PASEP, notamment les 3 000 suppressions d'emploi qu'il a provoqué, ont des répercussions négatives immédiates et, il est à craindre, durables sur le niveau de vie des salariés concernés.

De tous les secteurs de l'économie, c'est sans aucun doute la politique agricole qui a fait l'objet d'une réforme complète ayant entraîné une révision touchant à l'ensemble des instruments de l'intervention de l'État dans le secteur. L'ajustement dans le secteur agricole a en effet entraîné une révision de la politique des prix et des subventions, du crédit agricole et de la recherche agronomique (14). La nouvelle politique agricole centrée sur la libéralisation des prix et de la commercialisation vise à réhabiliter le marché. Chronologiquement, la réforme de la politique agricole s'est déroulée en trois phases :

— dès 1983, à l'occasion de l'accord de confirmation passé avec le FMI, des mesures importantes ont été prévues dans le domaine de la politique des prix et de la commercialisation des produits agricoles. Il s'agissait tout d'abord de réduire le poids de l'OPVN. Dans le domaine des prix, l'objectif était de fixer des prix de vente qui tiennent compte du prix du marché et d'instituer des prix indicatifs à la place du système de prix plancher au producteur ;

— en 1984, l'USAID a accordé au gouvernement nigérien une subvention destinée au développement rural de 32 millions de dollars US mais en subordonnant le décaissement de cette aide à la mise en œuvre des réformes suivantes dans la politique agricole :

(13) BDRN : Banque de développement de la République du Niger ; SONICHAR : Société nigérienne de charbonnages ; NIGELEC : Société chargée de la production et de la distribution d'électricité ; OPT : Office des postes et télécommunications ; OFEDES : Offices des eaux du sous-sol ; RINI : Société de production de riz du Niger ; ONAHA : Office national de l'hydraulique et des aménagements.

(14) Nous nous limitons à la réforme de

la commercialisation ; pour les autres volets, on peut consulter utilement (9) mais aussi :

a) J. De Conick, M. Keita & K. Liman Tinguiri., *Impact du premier Programme d'Ajustement structurel du Niger sur les paysans pauvres*. Rapport rédigé à la demande du FIDA (Rome), novembre 1989.

b) G. Rampnox, K. Liman Tinguiri, O. Ibrahim, *Rapport d'évaluation du Processus de la table ronde du Niger*, Niamey, Bureau du PNUD, mai 1989.

- la réduction progressive des subventions aux intrants agricoles ;
- la libéralisation de l'exportation du bétail et du niébé en supprimant les taxes mais aussi les tracasseries administratives ;
- la création de capacités de stockage au niveau des villages ;
- l'abandon de la fixation de prix valable sur tout le territoire nigérien ;
- en 1985, enfin, le Programme d'ajustement conclu avec la Banque mondiale consacrait définitivement le désengagement de l'État et le désaisissement de l'OPVN de la stabilisation des prix.

A la vérité, la réforme de la commercialisation du mil et du sorgho, si elle donne satisfaction aux tenants d'une libéralisation des marchés agricoles, contient dans sa conception même les causes de son inefficacité. En effet, la réforme a consisté essentiellement à démanteler le système d'intervention de l'OPVN ; or les variations annuelles très fortes et souvent erratiques des prix pendant les années 1980 montrent, que l'intervention de l'OPVN n'a pas eu d'impact significatif sur l'instabilité des prix agricoles. Démanteler une distorsion neutre ne peut produire plus d'effet que la rigidité inoffensive qu'elle supprime. De même, il est difficile de mettre en évidence l'impact des réformes sur la production des cultures pluviales dont on sait qu'elle dépend d'abord et surtout de la pluviosité. Si on s'intéresse à l'accès des producteurs aux marchés officiels, il apparaît qu'il n'y a pas non plus de changement notable pour la raison simple que les prix officiels (au producteur et au consommateur) n'ont jamais été respectés et que leur suppression n'a évidemment entraîné aucune réponse.

Si, comme on vient de le voir, la réforme de la politique agricole n'a pas eu d'impact sur la production et la commercialisation du mil et du sorgho, il semble qu'elle ait redynamisé la filière rizicole. En effet, l'abolition de la limitation du nombre d'importateurs agréés de riz, l'augmentation des taxes à l'importation mais surtout l'enlèvement obligatoire auprès du RINI de 20 % des quantités se seraient traduits par une augmentation du revenu des producteurs. Il reste que le coût de production du riz local par le RINI est toujours plus élevé que le prix de revient du riz importé. Et pourtant... « il faut continuer à produire du riz au Niger (...) car le prix international du riz n'est pas un prix de marché » (15).

*

* *

Les développements qui précèdent montrent clairement, nous semble-t-il, que l'on ne peut que souscrire au constat selon lequel

(15) C. Bonjean, C. Dejou, *op. cit.*

(16) P.S. Guillaumont, *op. cit.*

la politique d'ajustement au Niger est un « demi-échec » (16). L'ajustement structurel n'a atteint aucun des objectifs qui lui étaient assignés : la relance de la croissance se fait toujours attendre ; bien au contraire, on assiste depuis 1982 à une régression du PIB à prix constants. Il est vrai que le programme d'investissement prévu par le PAS n'a pas été exécuté dans sa totalité ; mais il est vrai également que les principaux moteurs de la croissance nigérienne dont on a souligné la vulnérabilité connaissent des difficultés qui ne sont pas justiciables des politiques mises en œuvre. La politique de libéralisation n'a pas stimulé la production de biens internationalement échangeables. Les exportations baissent continuellement depuis 1982 et la réduction parallèle des importations n'est pas due à l'augmentation d'une production de substitution, mais à la baisse des activités. La réforme du secteur parapublic, qui n'est pas encore totalement achevée, devra transformer ces résultats financiers en performance économique pour être considérée comme un succès.

Si les bénéfices attendus de l'ajustement tardent à se concrétiser, les coûts sociaux du programme d'ajustement produisent déjà presque tous leurs effets. Le gouvernement lui-même en est conscient qui, en même temps qu'il prépare un deuxième PAS, a initié un Programme d'atténuation des coûts sociaux de l'ajustement.

Kiavi Liman Tinguiri

*Département des sciences économiques
Université de Niamey*